

Euro Plus

Mars 2016



SOUSCRIPTION : DU 29 DÉCEMBRE 2015 AU 31 MARS 2016 (ENVELOPPE ET SOUSCRIPTION LIMITÉES)⁽¹⁾

- ◀▶ Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽²⁾
- ◀▶ Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »
- ◀▶ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans** (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- ◀▶ **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais⁽³⁾
- ◀▶ **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.⁽³⁾
Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- ◀▶ **Éligibilité** : Compte Titres et Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
La présente brochure décrit les caractéristiques d'Euro Plus Mars 2016 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation d'Euro Plus Mars 2016 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31 mars 2016.

⁽²⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies.

⁽³⁾ Notations de crédit au 7 décembre 2015 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Euro Plus

Mars 2016

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾

L'investisseur est exposé à l'évolution de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 par le biais d'une exposition jusqu'à l'échéance, à sa performance, positive ou négative (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur). En cas de forte baisse de l'indice l'année 10, au-delà de 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice. Afin de bénéficier d'un remboursement conditionnel du capital en cas de baisse de l'indice jusqu'à 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur accepte en contrepartie de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'indice (Taux de Rendement Actuariel net maximum de 6,69 %).



Caractéristiques du support Euro Plus Mars 2016

- Une **perte en capital à l'échéance (14 avril 2026)** si l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine, à la date de constatation finale le 31 mars 2026.
- Un **mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de l'année 1, puis tous les mois suivants**, si à une date de constatation mensuelle l'indice clôture en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine.
- Un **objectif de gain fixe potentiel plafonné à 0,667 % par mois écoulé (ce qui correspond à 8,004 % annuels)** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si à la date de constatation finale, l'indice clôture en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine (soit un Taux de Rendement Actuariel net maximum de 6,69 %).
- Un **remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance** tant que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

Euro Plus Mars 2016 est un instrument de diversification et n'est pas destiné à constituer la totalité d'un portefeuille financier.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur. La valeur nominale et les sommes versées par l'investisseur divergent dans le cas, par exemple, où le produit est acheté en dehors de la période de souscription.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 14 avril 2026). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-Titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ces taux de rendement annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies.

Avantages

- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si à la date de constatation finale l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
- À partir de l'année 1, puis tous les mois suivants, si à l'une des dates de constatation mensuelle, l'indice clôture en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine, le mécanisme de remboursement par anticipation est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital majorée d'un gain de 0,667 % par mois écoulé (ce qui correspond à 8,004 % annuels) (Taux de Rendement Actuariel net maximum de 6,69 %), ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de hausse modérée de l'indice.
- A l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement par anticipation n'a pas été activé précédemment et si à la date de constatation finale l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis) clôture en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital majorée d'un gain fixe plafonné de 0,667 % par mois écoulé, soit un gain total de 80,04 % (Taux de Rendement Annualisé net de 5,03 %).

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du placement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur placement initial.** En cas de revente du produit avant la date de remboursement automatique, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur échéance.
- Seuls les investisseurs qui conservent le produit jusqu'à l'échéance ou, selon les cas, de remboursement anticipé, bénéficient des modalités de remboursement décrites ici. Par ailleurs, les rendements obtenus par les investisseurs sur leur placement diffèrent de ceux présentés ici, notamment si le produit est acheté à un autre prix que sa valeur nominale hors période de commercialisation.
- L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et celle d'une dégradation de la qualité de crédit de ces derniers (qui peut induire un risque sur la valeur de marché du produit).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains, soit un Taux de Rendement Actuariel net maximum de 6,69 %.
- Le rendement d'Euro Plus Mars 2016 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice à l'approche de la date de constatation finale autour du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.

À la date de constatation initiale⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 et on le retient comme niveau d'origine.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé (mois 12 à 119)⁽¹⁾

- Si, à l'une des dates de constatation mensuelle des mois 12 à 119⁽¹⁾, l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 **clôture en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement déclenché et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

L'intégralité du capital
+
Un gain de 0,667 % par mois écoulé (ce qui correspond à 8,004 % annuels),
soit un Taux de Rendement Actuariel net maximum de 6,69 %

Mécanisme de remboursement à l'échéance (mois 120)⁽¹⁾

Dans le cas où Euro Plus Mars 2016 dure jusqu'à l'échéance des 10 ans :

- Si, à la date de constatation finale du mois 120⁽¹⁾, l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 **clôture en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur reçoit, à l'échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital
+
Un gain de 0,667 % par mois écoulé (soit un gain total de 80,04 %),
soit un Taux de Rendement Actuariel net de 5,03 %

- Si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 **ne clôture pas en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine, mais ne clôture pas pour autant en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur reçoit, à l'échéance⁽¹⁾ :

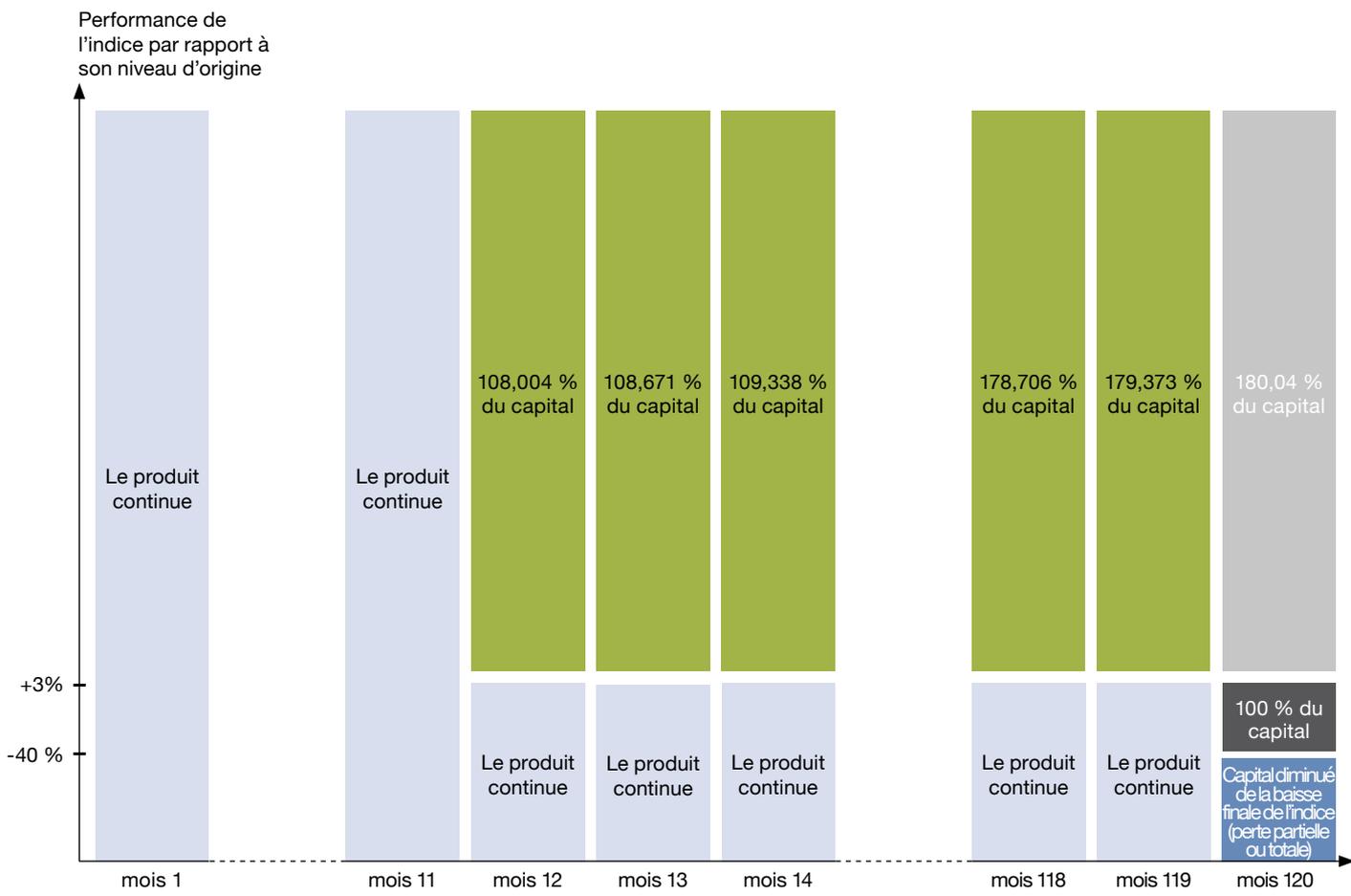
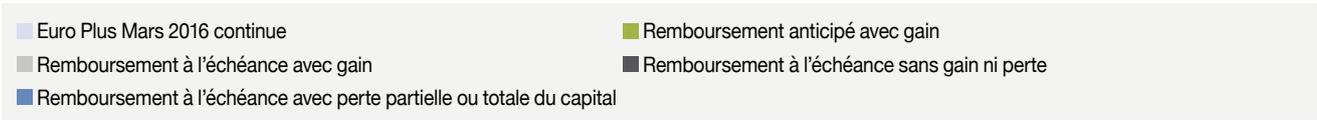
L'intégralité du capital
(Taux de Rendement Actuariel net de -1,00 %)

- Si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 **clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur reçoit, à l'échéance⁽¹⁾ :

Le niveau final de l'indice⁽²⁾
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale en capital
à l'échéance

⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la fiche technique en page 9 pour le détail des dates.

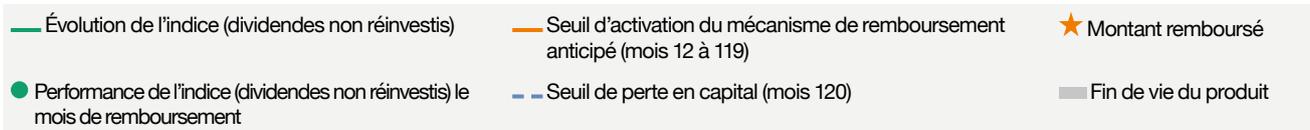
⁽²⁾ Le niveau final de l'indice à la date de constatation finale est exprimé en pourcentage de son niveau d'origine.



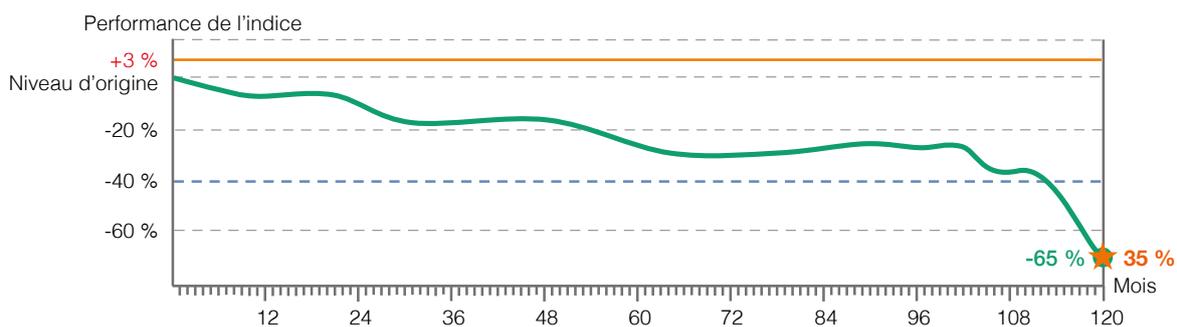
Graphique à caractère uniquement informatif



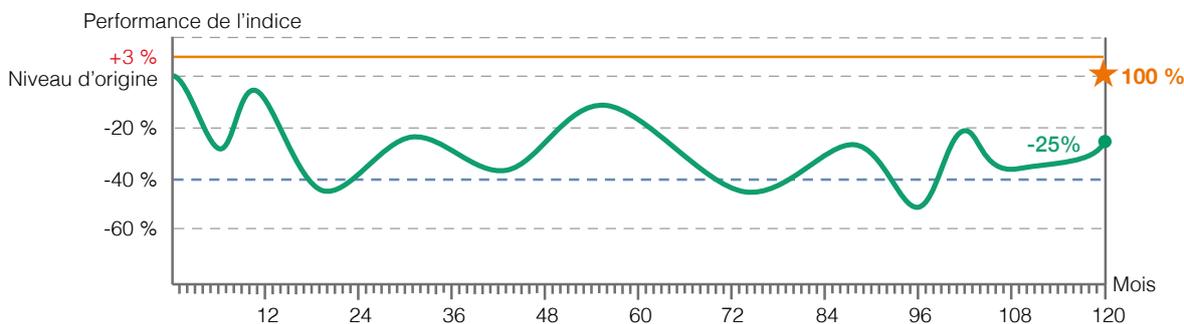
Illustrations du mécanisme de remboursement



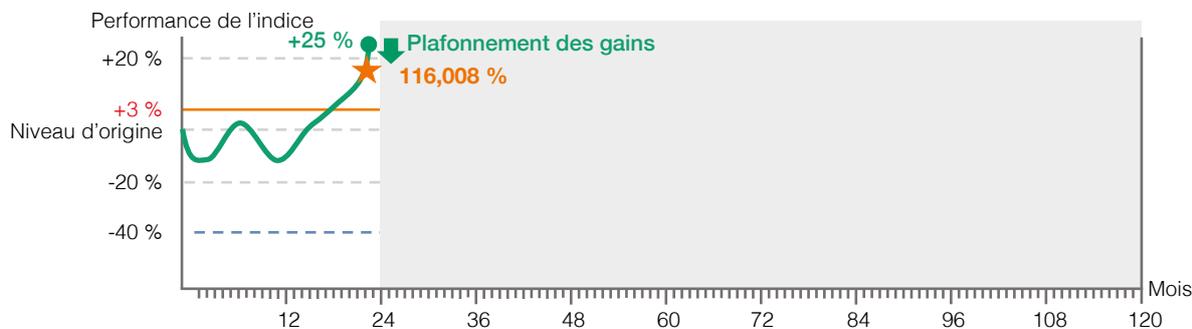
Scénario défavorable : baisse de l'indice excédant 40 % par rapport à son niveau d'origine à l'échéance (mois 120)



Scénario médian : baisse de l'indice n'excédant pas 40 % par rapport à son niveau d'origine à l'échéance (mois 120)



Scénario favorable : forte hausse de l'indice le mois 24



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- L'indice ne clôture pas en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation mensuelle des mois 12 à 119. Le mécanisme de remboursement par anticipation n'est pas activé et le produit continue.
- À la date de constatation finale du mois 120, l'indice clôture en baisse de 65 % par rapport à son niveau d'origine, en dessous du seuil des 40 % de baisse. L'investisseur subit donc à l'échéance une perte de 65 % de son capital et est alors remboursé à hauteur de 35 % du capital.
- Le Taux de Rendement Actuariel net s'élève à -10,92 % (identique à celui de l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où aux dates de constatation mensuelle l'indice ne clôturerait pas en hausse de 3 % par rapport à son niveau d'origine et où à la date de constatation finale il céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital à l'échéance serait totale et le montant remboursé nul.

- L'indice ne clôture pas en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation mensuelle des mois 12 à 119. Le mécanisme de remboursement par anticipation n'est pas activé et le produit continue.
- À la date de constatation finale du mois 120, l'indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil des 40 % de baisse. L'investisseur reçoit alors à l'échéance l'intégralité du capital.
- Le Taux de Rendement Actuariel net s'élève à -1,00 % (contre -3,82 % pour un investissement direct dans l'indice).

La valorisation d'Euro Plus Mars 2016 en toute fin de vie est très sensible à une faible variation, à l'approche de la date de constatation finale, de l'indice autour du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

- L'indice ne clôture pas en hausse d'au moins 3 % par rapport à son niveau d'origine aux dates de constatation mensuelle des mois 12 à 23. Le mécanisme de remboursement par anticipation n'est pas activé et le produit continue.
- À la date de constatation mensuelle du mois 24, l'indice clôture en hausse de 25 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil de déclenchement du remboursement avec gain. L'investisseur reçoit alors à l'échéance le capital augmenté d'un gain de 0,667 % par mois écoulé, soit un total de 116,008 % du capital.
- Le Taux de Rendement Actuariel net s'élève à 6,53 % (contre 10,52 % pour un investissement direct dans l'indice, **du fait du plafonnement du gain**).

L'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 – Dividendes non réinvestis

L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 se compose des actions des 30 sociétés affichant les rendements du dividende les plus élevés au sein de la zone Euro.

Le processus de sélection se déroule en 3 étapes:

- **Exigence de dividendes**

L'indice retient les actions ayant un historique de dividendes non négatifs durant les 5 dernières années. Il sélectionne ensuite 30 actions affichant les taux de rendement les plus élevés. L'investisseur ne percevra pas les dividendes distribués par les actions de l'indice. Cela joue en défaveur de l'investisseur, mais permet par ailleurs d'améliorer la participation à la performance de l'indice.

- **Les hauts rendements privilégiés**

La pondération des actions au sein de l'indice est proportionnelle à leur taux de rendement. Plus ce rendement est élevé, plus le poids de l'action dans l'indice est important (dans la limite de 15 % par action).

- **Restriction de liquidité**

Les actions doivent avoir un volume d'échange quotidien moyen minimum constaté sur une période. Enfin, la composition de l'indice est revue tous les ans (en mars) selon le processus de sélection décrit ci-dessus. Veuillez consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SD3E> pour plus de détails.

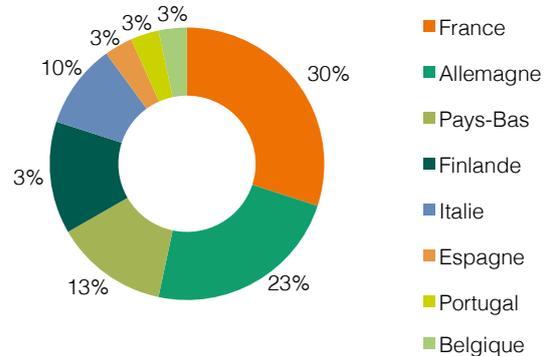
L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 se différencie de l'indice Euro Stoxx 50® par les critères choisis pour sélectionner les sociétés composant l'indice. L'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 est notamment constitué de 30 sociétés pan-européennes ayant un rendement du dividende élevé et l'indice Euro Stoxx 50® est quant à lui constitué de 50 sociétés issues de la zone euro et sélectionnées principalement sur la base de leur capitalisation boursière.

La performance de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice alors qu'ils peuvent présenter une part importante de l'éventuelle performance du panel d'actions le composant. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Composition de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30

AHOLD	ENI	SCOR
ALLIANZ	FORTUM	SIEMENS
ATLANTIA	HANNOVER RUECK	SNAM RETE GAS
AXA	KERING	TOTAL
BASF	KESKO	UNIBAIL RODAMCO
BCO SANTANDER	KLEPIERRE	UNILEVER NV
BOSKALIS	METSO	VINCI
WESTMINSTER	MUENCHENER RUECK	VIVENDI
DAIMLER	ORANGE	WARTSILA
DEUTSCHE POST	PROXIMUS	WOLTERS KLUWER
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL		

Répartition géographique de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30



Niveaux historiques de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 et de l'indice EURO STOXX 50® (entre le 30 novembre 2005 et le 30 novembre 2015). Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Performance de l'indice	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EURO STOXX® Select Dividend 30 (dividendes non réinvestis)	7,47 %	39,36 %	12,94 %	-18,52 %
EURO STOXX 50® (dividendes non réinvestis)	7,31 %	36,17 %	26,49 %	-0,12 %

Code ISIN :	XS1293100738			
Forme juridique :	Certificats, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance			
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais ⁽¹⁾			
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital			
Arrangeur/ Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)			
Éligibilité :	Compte Titres et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation			
Garantie du capital :	Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance			
Valeur nominale :	1 000 €			
Souscription :	Du 29 décembre 2015 au 31 mars 2016			
Commissions :	Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum égal à 0,50 % TTC du montant de l'Émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.			
Date d'émission :	14 avril 2016			
Montant de l'émission:	30 000 000 €			
Prix d'émission:	100 %			
Sous-jacent:	Indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 (code ISIN : CH0020751589)			
Date de constatation initiale :	31/03/2016			
Dates de constatation mensuelle :	Mois 12 : 31/03/2017	Mois 39 : 01/07/2019	Mois 66 : 30/09/2021	Mois 93 : 02/01/2024
	Mois 13 : 02/05/2017	Mois 40 : 31/07/2019	Mois 67 : 01/11/2021	Mois 94 : 31/01/2024
	Mois 14 : 31/05/2017	Mois 41 : 02/09/2019	Mois 68 : 30/11/2021	Mois 95 : 29/02/2024
	Mois 15 : 30/06/2017	Mois 42 : 30/09/2019	Mois 69 : 03/01/2022	Mois 96 : 02/04/2024
	Mois 16 : 31/07/2017	Mois 43 : 31/10/2019	Mois 70 : 31/01/2022	Mois 97 : 30/04/2024
	Mois 17 : 31/08/2017	Mois 44 : 02/12/2019	Mois 71 : 28/02/2022	Mois 98 : 31/05/2024
	Mois 18 : 02/10/2017	Mois 45 : 02/01/2020	Mois 72 : 31/03/2022	Mois 99 : 01/07/2024
	Mois 19 : 31/10/2017	Mois 46 : 31/01/2020	Mois 73 : 02/05/2022	Mois 100 : 31/07/2024
	Mois 20 : 30/11/2017	Mois 47 : 02/03/2020	Mois 74 : 31/05/2022	Mois 101 : 02/09/2024
	Mois 21 : 02/01/2018	Mois 48 : 31/03/2020	Mois 75 : 30/06/2022	Mois 102 : 30/09/2024
	Mois 22 : 31/01/2018	Mois 49 : 30/04/2020	Mois 76 : 01/08/2022	Mois 103 : 31/10/2024
	Mois 23 : 28/02/2018	Mois 50 : 01/06/2020	Mois 77 : 31/08/2022	Mois 104 : 02/12/2024
	Mois 24 : 03/04/2018	Mois 51 : 30/06/2020	Mois 78 : 30/09/2022	Mois 105 : 02/01/2025
	Mois 25 : 30/04/2018	Mois 52 : 31/07/2020	Mois 79 : 31/10/2022	Mois 106 : 31/01/2025
	Mois 26 : 31/05/2018	Mois 53 : 31/08/2020	Mois 80 : 30/11/2022	Mois 107 : 28/02/2025
	Mois 27 : 02/07/2018	Mois 54 : 30/09/2020	Mois 81 : 02/01/2023	Mois 108 : 31/03/2025
	Mois 28 : 31/07/2018	Mois 55 : 02/11/2020	Mois 82 : 31/01/2023	Mois 109 : 30/04/2025
	Mois 29 : 31/08/2018	Mois 56 : 30/11/2020	Mois 83 : 28/02/2023	Mois 110 : 02/06/2025
	Mois 30 : 01/10/2018	Mois 57 : 04/01/2021	Mois 84 : 31/03/2023	Mois 111 : 30/06/2025
	Mois 31 : 31/10/2018	Mois 58 : 01/02/2021	Mois 85 : 02/05/2023	Mois 112 : 31/07/2025
	Mois 32 : 30/11/2018	Mois 59 : 01/03/2021	Mois 86 : 31/05/2023	Mois 113 : 01/09/2025
	Mois 33 : 02/01/2019	Mois 60 : 31/03/2021	Mois 87 : 30/06/2023	Mois 114 : 30/09/2025
	Mois 34 : 31/01/2019	Mois 61 : 30/04/2021	Mois 88 : 31/07/2023	Mois 115 : 31/10/2025
	Mois 35 : 28/02/2019	Mois 62 : 31/05/2021	Mois 89 : 31/08/2023	Mois 116 : 01/12/2025
	Mois 36 : 01/04/2019	Mois 63 : 30/06/2021	Mois 90 : 02/10/2023	Mois 117 : 02/01/2026
	Mois 37 : 30/04/2019	Mois 64 : 02/08/2021	Mois 91 : 31/10/2023	Mois 118 : 02/02/2026
	Mois 38 : 31/05/2019	Mois 65 : 31/08/2021	Mois 92 : 30/11/2023	Mois 119 : 02/03/2026
Date de constatation finale:	Mois 120 : 31/03/2026			
Dates de remboursement anticipé :	Mois 12 : 18/04/2017	Mois 39 : 15/07/2019	Mois 66 : 14/10/2021	Mois 93 : 16/01/2024
	Mois 13 : 16/05/2017	Mois 40 : 14/08/2019	Mois 67 : 15/11/2021	Mois 94 : 14/02/2024
	Mois 14 : 14/06/2017	Mois 41 : 16/09/2019	Mois 68 : 14/12/2021	Mois 95 : 14/03/2024
	Mois 15 : 14/07/2017	Mois 42 : 14/10/2019	Mois 69 : 17/01/2022	Mois 96 : 16/04/2024
	Mois 16 : 14/08/2017	Mois 43 : 14/11/2019	Mois 70 : 14/02/2022	Mois 97 : 14/05/2024
	Mois 17 : 14/09/2017	Mois 44 : 16/12/2019	Mois 71 : 14/03/2022	Mois 98 : 14/06/2024
	Mois 18 : 16/10/2017	Mois 45 : 16/01/2020	Mois 72 : 14/04/2022	Mois 99 : 15/07/2024
	Mois 19 : 14/11/2017	Mois 46 : 14/02/2020	Mois 73 : 16/05/2022	Mois 100 : 14/08/2024
	Mois 20 : 14/12/2017	Mois 47 : 16/03/2020	Mois 74 : 14/06/2022	Mois 101 : 16/09/2024
	Mois 21 : 16/01/2018	Mois 48 : 14/04/2020	Mois 75 : 14/07/2022	Mois 102 : 14/10/2024
	Mois 22 : 14/02/2018	Mois 49 : 14/05/2020	Mois 76 : 15/08/2022	Mois 103 : 14/11/2024
	Mois 23 : 14/03/2018	Mois 50 : 15/06/2020	Mois 77 : 14/09/2022	Mois 104 : 16/12/2024
	Mois 24 : 17/04/2018	Mois 51 : 14/07/2020	Mois 78 : 14/10/2022	Mois 105 : 16/01/2025
	Mois 25 : 14/05/2018	Mois 52 : 14/08/2020	Mois 79 : 14/11/2022	Mois 106 : 14/02/2025
	Mois 26 : 14/06/2018	Mois 53 : 14/09/2020	Mois 80 : 14/12/2022	Mois 107 : 14/03/2025
	Mois 27 : 16/07/2018	Mois 54 : 14/10/2020	Mois 81 : 16/01/2023	Mois 108 : 14/04/2025
	Mois 28 : 14/08/2018	Mois 55 : 16/11/2020	Mois 82 : 14/02/2023	Mois 109 : 14/05/2025
	Mois 29 : 14/09/2018	Mois 56 : 14/12/2020	Mois 83 : 14/03/2023	Mois 110 : 16/06/2025
	Mois 30 : 15/10/2018	Mois 57 : 18/01/2021	Mois 84 : 14/04/2023	Mois 111 : 14/07/2025
	Mois 31 : 14/11/2018	Mois 58 : 15/02/2021	Mois 85 : 16/05/2023	Mois 112 : 14/08/2025
	Mois 32 : 14/12/2018	Mois 59 : 15/03/2021	Mois 86 : 14/06/2023	Mois 113 : 15/09/2025
	Mois 33 : 16/01/2019	Mois 60 : 14/04/2021	Mois 87 : 14/07/2023	Mois 114 : 14/10/2025
	Mois 34 : 14/02/2019	Mois 61 : 14/05/2021	Mois 88 : 14/08/2023	Mois 115 : 14/11/2025
	Mois 35 : 14/03/2019	Mois 62 : 14/06/2021	Mois 89 : 14/09/2023	Mois 116 : 15/12/2025
	Mois 36 : 15/04/2019	Mois 63 : 14/07/2021	Mois 90 : 16/10/2023	Mois 117 : 16/01/2026
	Mois 37 : 14/05/2019	Mois 64 : 16/08/2021	Mois 91 : 14/11/2023	Mois 118 : 16/02/2026
	Mois 38 : 14/06/2019	Mois 65 : 14/09/2021	Mois 92 : 14/12/2023	Mois 119 : 16/03/2026
Date d'échéance:	Mois 120 : 14/04/2026			
Marché secondaire:	Quotidien : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.			
Valorisation:	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidienne par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. • Double valorisation bimensuelle par Pricing Partners (société indépendante, distincte, et non liée financièrement à une entité du groupe BNP Paribas) Disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire financier.			
Lieu de cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)			

⁽¹⁾ Notations de crédit au 7 décembre 2015 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Risque lié à la performance de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 : en cours de vie, une baisse de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 provoquera une baisse de la valeur d'Euro Plus Mars 2016. Cette valeur sera notamment très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 à l'approche de l'échéance des 10 ans, si celle-ci se situe aux alentours du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

Risque lié à la volatilité de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 : en cours de vie, une hausse de la volatilité de l'indice Euro Stoxx® Select Dividend 30 provoquera une baisse de la valeur d'Euro Plus Mars 2016.

Risque lié aux taux d'intérêt : en cours de vie, une hausse des taux d'intérêt provoquera une baisse de la valeur d'Euro Plus Mars 2016.

Risque de crédit : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière. En cours de vie, une baisse de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule provoquera une baisse de la valeur d'Euro Plus Mars 2016.

Risque en cas de sortie en cours de vie : en cas de sortie d'Euro Plus Mars 2016 avant l'échéance (notamment, dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, par arbitrage, rachat total ou partiel du contrat ou décès de l'assuré) alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible. Le prix dépendra en effet du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché énumérés ci-dessus et pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement. La perte en capital, notamment, pourra être totale.

Risque en cas d'entrée en cours de vie : il est possible d'investir sur Euro Plus Mars 2016 en cours de vie (dans la limite de l'enveloppe disponible), à un prix dépendant, le jour de l'achat, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Selon que ce prix sera supérieur ou inférieur à la valeur nominale, le rendement obtenu par l'investisseur lors du remboursement automatique d'Euro Plus Mars 2016 pourra être très différent (inférieur ou supérieur) des rendements présentés dans cette brochure, ces derniers étant exprimés en proportion de la valeur nominale.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.



Euro Plus Mars 2016 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. La souscription, le placement et la revente des Titres de créance décrits aux présentes pourra intervenir par voie d'offre au public en France. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Vous êtes invité à vous procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres de créance avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres de créance à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. **La documentation juridique est composée : (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le visa 15-262, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 29 décembre 2015, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule.



Euro Plus

Mars 2016

Période de commercialisation jusqu'au 31 mars 2016

Éligibilité : Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kleber
75116 Paris
France
Tél : +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution sous le numéro 17453.
www.derivativescapital.com

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation d'Euro Plus Mars 2016 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31 mars 2016.